

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON  
**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2021 - Attribution de subventions aux clubs

M. Mezui, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre un dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives en faveur des familles dijonnaises pour leurs enfants scolarisés en écoles primaires, en fonction de leur niveau de revenu et selon des modalités prévoyant des quotités de prise en charge allant de 25 % à 100 %, cette dernière concernant les foyers dont les ressources n'excèdent pas le montant du revenu de solidarité active (RSA).

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et de son impact sur le pouvoir d'achat des familles, ce dispositif a été modifié, par décision du Conseil Municipal dans sa délibération du 10 juillet dernier, adoptant un plan de mesures sociales venant compléter le plan de mesures économiques, acté par délibération du 28 mai 2020 en faveur de l'emploi et de l'activité sur le territoire dijonnais.

Ainsi, cette aide est étendue, dorénavant, à toutes les familles ayant moins de 1 200€ de ressources mensuelles au bénéfice de leurs enfants mineurs, indépendamment de leur degré de scolarisation, pour leur proposer une prise en charge à 100 % des cotisations sportives souscrites auprès d'un club.

La Ville maintient, par ailleurs, pour les familles les plus modestes, la prise en charge partielle, de 25 et 50%, des cotisations sportives souscrites pour leurs enfants, en respectant les modalités suivantes :

- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 200,00€ et inférieurs à 1 500,00€ : réduction de 50 % ;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 500,00€ et inférieurs ou égaux à 2 100,00€ : réduction de 25 %.

Afin de bénéficier de ces aides, les familles saisissent leur demande de manière totalement dématérialisée sur [dijon.fr](http://dijon.fr), via l'espace famille. Les personnes en difficulté ont eu la possibilité de se rendre à l'accueil rue de l'Hôpital et dans certaines mairies annexes pour obtenir de l'aide dans leur démarche.

Elles se rendent ensuite dans un club dijonnais de leur choix, affilié à une fédération sportive, qui applique immédiatement une baisse du montant de la cotisation, au vu du code sport présenté par les familles et saisit la demande de subvention correspondante sur l'espace Association de [dijon.fr](http://dijon.fr).

Aussi, est-il proposé d'accorder une subvention aux clubs ayant accueilli les enfants bénéficiaires, selon la répartition figurant dans le document annexé au rapport, pour un montant total de 90 071,51 €.

Ce sont au total 676 enfants qui pratiqueront cette saison une activité sportive grâce à l'aide financière de la Ville, au sein de 48 sections ou clubs dijonnais.

Ce dispositif a pour objectif le soutien à la pratique sportive par une aide délivrée aux familles dijonnaises, mais également en direction des clubs sportifs eux-mêmes que la crise n'a pas épargnés.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville ;
- 2 - donner votre accord à la mise en œuvre des tranches de ressources déterminant le niveau de réduction, telles que proposées dans le rapport.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**